

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS PAR LA PREFECTURE DE LA
REGION NOUVELLE-AQUITAINE DE TRAVAILLEUR HANDICAPE PAR LA
VOIE CONTRACTUELLE POUVANT DEBOUCHER SUR UNE
TITULARISATION EN CATEGORIE B – session 2018**

La préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine organise, au titre de l'année 2018 le recrutement de travailleur handicapé conformément à l'article L. 323-3 du code du travail, pouvant déboucher sur une titularisation en qualité secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, pour le périmètre police - région Nouvelle-Aquitaine.

1 poste est offert pour la région Nouvelle- Aquitaine, localisé à la direction départementale de la sécurité publique à Mont-de-Marsan (40).

Ce recrutement pour un poste de catégorie B, est ouvert aux candidats remplissant l'ensemble des conditions générales suivantes, requises pour accéder aux emplois publics de l'Etat :

- Etre titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme de niveau IV ;
- Posséder la nationalité française, ou être ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- N'avoir aucune mention au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- Bénéficier de l'obligation d'emploi (article L. 323-3 du code du travail)

Il vous est proposé d'exercer au sein de l'équipe d'un service administratif, des fonctions à responsabilités. Vous exercerez des tâches administratives dites d'application.

En fonction des missions confiées, vous exercerez des tâches de rédaction (notes, circulaires, etc ...) de gestion, de comptabilité, de contrôle, d'analyse et d'encadrement de personnel administratif d'exécution.

Constitution du dossier de candidature :

- ✓ 1 formulaire d'inscription
- ✓ 1 copie du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV
- ✓ 1 curriculum vitae précisant l'état civil, le parcours d'études et le parcours professionnel détaillé
- ✓ 1 lettre de motivation
- ✓ 1 copie de la notification COTOREP ou CDAPH reconnaissant la qualité de travailleur handicapé ou tout document justifiant de l'obligation d'emploi reconnue à l'égard de l'intéressé
- ✓ 1 copie recto verso d'une pièce d'identité
- ✓ 1 attestation sur l'honneur précisant que le candidat n'appartient pas à un corps de la fonction publique
- ✓ 2 enveloppes libellées au nom, prénom et adresse affranchies au tarif simple

Les formulaires d'inscription peuvent être retirés :

- à la préfecture de la Gironde, - DRHAF - bureau régional des ressources humaines - 2, Esplanade Charles de Gaulle - CS 41397 - 33077 BORDEAUX CEDEX ou par courrier, en joignant à la demande une enveloppe au format A4 affranchie au tarif lettre en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g et libellée aux nom, prénom et adresse du candidat ;
- par téléchargement, sur le site Internet des services de l'Etat en Gironde : www.gironde.gouv.fr

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature par voie postale
uniquement :**

Vendredi 2 novembre 2018

Délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi

A adresser à :

PREFECTURE DE LA GIRONDE
Direction des ressources humaines et des affaires financières
Bureau régional des ressources humaines / concours
2, Esplanade Charles de Gaulle
CS 41397
33077 BORDEAUX CEDEX

Procédure de sélection et recrutement :

<i>Calendrier prévisionnel</i>	
<i>Date limite de candidature</i>	2 novembre 2018
<i>Entretiens</i>	Du 19 au 23 novembre 2018
<i>Affectation</i>	Décembre 2018

Une commission sera chargée de sélectionner les candidatures.

Seuls seront convoqués à l'entretien professionnel les candidats dont les dossiers auront été retenus par la commission de sélection. Chaque candidat sera convoqué individuellement.

A l'issue de cette procédure, la commission établira la liste des candidats déclarés admis.

Les candidats recrutés, sous réserve de la présentation d'un certificat médical d'aptitude physique établi par un médecin agréé, bénéficieront d'un contrat de droit public d'un an. A l'issue, ils auront vocation à être titularisés après avis favorable de la commission administrative paritaire du corps concerné. A défaut, le contrat pourra ou non être renouvelé pour une durée maximale d'un an.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés au bureau régional des ressources humaines à la préfecture de la Gironde - Tél : 05 56 90 60 78

Bordeaux, le 01 OCT. 2018

LE PREFET,

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines
et des Affaires Financières,

Claudette JAY